

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Séance du 14 décembre 2023



Date de la convocation : 16 novembre 2023
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 16

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 10h, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Philippe Stephan, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Gilles Sergent (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Canevet Yves (pouvoir à Bourhis Danielle), Bonizec Emile (pouvoir à Kerisit Yves).

Absents excusés : Morel Stéphane

Personnes invitées : Picheral Thomas, Guichard Samuel (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

AVENANT N°2 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SIGNÉE AVEC LA CCPBS

VU la délibération n°1121 du 25 octobre 2021 portant sur la mutualisation des fonctions support avec la CCPBS.

VU la délibération n°1122 du 28 novembre 2022 relatif à l'avenant n°1 à la convention de prestation de services signée avec la CCPBS.

En décembre 2021, une convention de services ayant pour objectif de formaliser un accord entre OUESCO et la CCPBS, afin de mutualiser les fonctions supports a été conclue.

La convention modifiée en décembre 2022 prenant fin au 31 décembre 2023, il est proposé de prolonger la durée de la convention de 2 ans. Date de fin au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

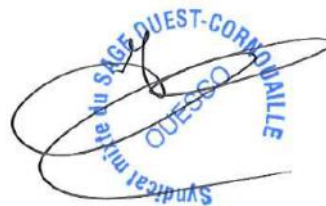
Le comité syndical, adopte à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention de prestation de services signée avec la CCPBS, comme présentée en pièce-jointe.

Pour : 16
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 14 décembre 2023

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES Avenant n°2

Entre :

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, représenté par son Président, Monsieur LE DOARE Stéphane, dûment habilité par délibération en date du 8 décembre 2022,
Ci-après désigné : CCPBS

Et :

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), représenté par son Président, Monsieur Éric JOUSSEAUME dûment habilité par délibération en date du 25 octobre 2021,
Ci-après désigné : OUESCO

PREAMBULE

En décembre 2021, une convention de services ayant pour objectif de formaliser un accord entre OUESCO et la CCPBS, afin de mutualiser les fonctions supports a été conclue. Celle-ci ayant été modifié par avenant en décembre 2022 se termine le 31 décembre 2023.

1- OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant prolonge la durée de la convention initiale.

2- CONTENU DES MODIFICATIONS

2.4. A l'article 7, la durée de la convention est portée à quatre ans. La date de fin de la convention est donc fixée au 31 décembre 2025.

Fait à PONT-L'ABBE, le

Pour La CCPBS,
Le Président,

Stéphane LE DOARE

Pour OUESCO
Le Président,

Éric JOUSSEAUME